

RELATION NOUVELLE ET INTERESSANTE

Sur ce qui est arrivé à Avignon le 10 Juin 1790.

D'AVIGNON *le 12 Juin.*

LA distribution de ma feuille a éprouvé ces jours-ci quelque retard ; mais on me le pardonnera sans peine lorsqu'on saura à quels malheurs les patriotes d'Avignon ont été exposés, dans la journée du 10 Mai. En voici le récit exact.

On a vu dans mes numeros précédens comment les citoyens d'Avignon avoient adopté la constitution françoise ; comment ils avoient formé leur municipalité à l'instar des municipalités de France ; comment ils avoient nommé un directoire pour s'occuper de la collection des décrets de l'*assemblée nationale* qui pouvoient trouver une application dans le pays. Toutes ces opérations s'étoient faites contre le vœu de la partie des citoyens qui jouissoient, sous l'ancien régime, des honneurs ou des prérogatives ; ainsi les gentilhommes, les familles bourgeoises attachées à l'ancien régime de la municipalité de la judicature ou du gouvernement voyoient avec déplaisir ces différentes opérations. Leur déplaisir ils le manifestoient par des murmures, par des critiques ou de faux bruits qu'ils répandoient ou adoptoient. La municipalité pressentoit bien qu'elle pouvoit être exposée à des tentatives contr'elle ; mais elle ne prévoyoit pas qu'elles dussent être d'un genre meurtrier. Sa sécurité à cet égard étoit si réelle que le 14 Avril une division des gardes avignonaises, qui étoit de garde à la maison commune, ayant fait des préparatifs hostiles contre les citoyens & son projet étant échoué, la municipalité n'avoit pas cru à la réalité du complot & ne s'étoit pas mis en devoir de punir les coupables ; que dis je ! elle les avoit même soustraits en quelque sorte à la fureur du peuple. Depuis, cette époque la municipalité fut insultée par un mannequin représentant un officier municipal en écharpe trouvé pendu à une enseigne, & ayant pour écriteau une sentence postiche imprimée, cette sentence portoit condamnation des officiers municipaux & de beaucoup d'autres patriotes, à faire amende honorable, à avoir la langue arrachée & à être pendus. J'ai parlé de ce manequin N°. 133 Dès-lors l'indignation publique se manifesta. On arrêta les propriétaires du jardin où le mannequin paroissoit avoir été fabriqué & un particulier accusé d'avoir pendu le mannequin à l'enseigne. Ces accusés, dénoncés à la justice ordinaire, ont été décrétés d'ajournement personnel & leur détention alloit avoir un terme lorsque le peuple s'y opposa, en alléguant que le délit étoit d'une nature trop grande pour donner lieu à un simple ajournement personnel.

Il faut dire ici que la garde Avignonaise étoit composée de sept compagnies dont une nommée St-Agricol s'étoit abstenue du service depuis l'affaire du 14 Avril dont je viens de parler ; parce que c'étoit ses propres membres qui avoient manifesté des dispositions hostiles contre le peuple.

Des sept compagnies quatre en comprennent celle de St-Agricol, avoient formé une coalition & en beaucoup d'occasions elles se montroient opposées aux désirs des autres compagnies qui étoient *St. Simphorien*, *St. Génet* & *St. Pierre.*

Le lundi, 7 Juin, le Major des gardes Avignonoises fut averti par des lettres anonimes, d'un complot formé contre la municipalité & contre les patriotes & qui devoit éclater avant le 10. Tout de suite des précautions furent prises pour mettre surpié des forces capables d'en imposer. On commanda extraordinairement un détachement de toutes les compagnies des gardes-Avignonoises & on demanda même un détachement à deux villages situés dans le territoire d'Avignon, Monfavet & Molieres. Ces villages se livrant à leur zele envoyerent des détachemens plus nombreux qu'on n'auroit désiré & ces détachemens arriverent durant la nuit. On fit des patrouillles nombreuses, & aucun complot ne se manifesta.

Le lendemain grande rumeur dans la ville sur ce qu'on avoit appellé des citoyens habitans *extra muros.* Où est le danger, s'écrioit-on, pour se déterminer à de telles précautions ? On veut sans doute livrer la ville au pillage. C'étoit le langage des membres de la coalition. Comme il y avoit une grande effervescence on crut devoir mettre surpié toutes les compagnies. La cloche des carmes, qui est celle du district de *St. Symphorien*, ayant sonné pour faire rassembler les gardes-Avignonoises de ce district, les membres de l'opposition dirent qu'on sonnoit le tocsin, affecterent de prendre l'alarme & se rendirent en nombre à la maison-commune. On les y vit livrés à un esprit de désordre, tenir des propos tendans à la mutinerie. Des menaces & des offenses furent faites par eux aux officiers municipaux ou aux officiers de l'état-major. Heureusement quelques compagnies patriotes s'étant rendues à la maison-commune elles en imposerent à la coalition & l'affaire n'eut pas d'autre suite. Il y eut seulement dans l'après-midi des pour-parler très-vifs au sujet des citoyens détenus pour l'affaire du manequin. Les compagnies comprises dans la coalition vouloient qu'étant dans l'état d'ajournement personnel ils fussent élargis, & les autres vouloient qu'ils continuassent à être détenus, dans la crainte qu'il n'échappassent par la fuite à la punition. Le lendemain Mercredi, il y eut une assemblée-générale de citoyens actifs pour statuer sur le vœu des différentes compagnies, & décider si les prisonniers continueroient ou non d'être détenus. Il fut arrêté à la pluralité des voix que la procédure seroit recommencée par des juges étrangers. On sema encore, dans l'après-midi, une fausse allarme, & les membres de la coalition se rassemblerent en armes à leurs districts respectifs. Comme ils s'étoient assemblés sans ordre, le colonel & le lieutenant-colonel, allerent eux-mêmes leur dire de se retirer, & ils y entendirent des propos qui n'annonçoient que la mutinerie. Il est à remarquer que les membres de la coalition n'avoient ainsi pris les armes qu'au moment où la compagnie de la *Magdelaine*, qui étoit dans leur parti ; mais qui affectoit de se montrer patriote, étoit de garde à la maison commune. Cependant rien ne fut exécuté ce jour-là. Le lendemain, Jeudi 10 jour de

la petite fête-Dieu, cette compagnie de la *Magdelaine* devoit être relevée par la compagnie de *St. Genêt*, dont le civisme n'a jamais été équivoque. On voulut prévenir ce moment, & à cet effet voici les exécrables moyens qu'on employa.

La compagnie de la *Magdeleine* ne devoit être relevée à la maison commune qu'à 6 heures du soir. Dès les 2 heures de l'après-midi les membres de la coalition se rendirent en secret sur la place du Corps-Saint où est situé le couvent des Celestins, ce rassemblement avoit l'air de se disposer à escorter les processions du St. Sacrement mais il avoit bien un autre objet à 4 heures les antipatriotes se repandirent dans la ville en tirant sur les citoyens. L'alarme fut bientôt générale. La compagnie de la *Magdelaine* se rangea en bataille à la maison commune & elle accueillit tous ceux de son parti qui s'y rendirent. Elle sortit 4 canons & les plaça aux quatre avenues par lesquelles on pouvoit arriver à son poste. Les patriotes avertis heureusement à temps par les soldats de la garnison auxquels la garde des portes de la ville & du palais du vice-légat où se trouve l'arsénal est confiée, se rendirent au poste du palais & firent des dispositions pour le rendre inaccessible. » Il y eut dans les rues plusieurs escarmouches.

Quelle étoit la situation des officiers municipaux & du colonel de la garde bourgeoise, qui se trouvoient dans la maison commune & qui y furent détenus prisonniers ? Ils attendoient la mort. Deux en furent menacés par un gentilhomme nommé d'*Honorati*, ci-devant officier aux gardes françoises, qui leur appuya la bayonette sur l'estomac; mais qui fut retenu par le marquis de *Raousset* qui leur dit : » *il n'est pas encore temps.* » Le même marquis de *Raousset*, quand les canons furent portés aux avenues de la maison commune, cria; la victoire est à nous : *vive l'aristocratie*, *vive le chaperon* ! *Que les consuls reviennent* ! *Que la canaille soit pendue.* » c'étoit lui qui une heure auparavant avoit fait faire dans une rue la premiere décharge sur des paysans qui n'étoient point armés & dont trois furent tués. Le général de cette expédition étoit le bailli de *Villefranche*; le commandant en second, le marquis de *Raousset*; un des capitaines, le marquis de *Rochegude*; un autre capitaine, le marquis d'*Aulan*, on comptoit aussi dans le nombre des *gentilshommes* le commandeur de *Montauroux* les deux fils de M. de *Salvador*, le marquis de *Ribas*, M. de *Foissy*, &c. &c. &c.

Je l'ai déja dit, l'affaire commença à 4 heures. A 4 heures & demie, toutes ces dispositions étoient faites & on combattit ou plutôt on escarmoucha jusqu'à 9 heures du soir. Qu'on juge de la désolation des citoyens. Les cris des blessés, des femmes, des enfans retentissoient de toutes parts. Enfin le Dieu des armées favorisa la bonne cause. Le poste du palais avoit été rendu imprénable au moyen des bateries de canon & les anti-patriotes sentirent bien que le poste de la maison-commune deviendroit inutile ou seroit bientôt forcé. Ils furent d'ailleurs effrayés. Chacun sentit que pour se défendre dans ce poste il falloit soutenir un siege & le plus grand nombre, voyant que l'affaire devenoit sérieuse ne voulut pas exposer sa vie. La défection gagna donc cette troupe que le marquis de *Raousset* avoit appellée victorieuse, & elle finit par capituler avec les patriotes qui étoient au palais. Ceux-ci lui permirent de se retirer à condition qu'elle laisseroit ses armes & qu'elle rentreroit les canons à la maison commune la bouche tournée contre la muraille, ce qui fut exécuté. Les patriotes rentrent triomphans dans la maison commune. On conçoit qu'elle devoit être leur indignation. Des concitoyens s'étoient armés contr'eux & les avoient attaqués sans provocation. Le desir de la vengeance, disons mieux celui d'effrayer par la punition tous ceux qui seroient capables de pareils projets, animoit tous les cœurs & le lendemain [illegible] dès le matin, les [illegible] patriotes les allerent à la recherche des coupables. On en arrêta plusieurs. De ce nombre fut le marquis de *Rochegude* qui fut trouvé caché dans une cave muni de pistolets & chez qui on trouva plusieurs carabines chargées. On trouva aussi chez lui une chemise souffrée & comme un pareil meuble ne peut être d'aucun usage utile, on en infera qu'il y avoit un projet pour rétablir l'inquisition & la consacrer solemnellement par un autodafé, & la chemise de souffre auroit été revêtue par le maire qui auroit figuré le premier dans cette cérémonie religieuse. On ne se forme pas l'idée d'un tel projet sans frémir : aussi le peuple conduisit-il sur-le-champ le marquis de *Rochegude* à la potence & le fit pendre par le bourreau. Il fit pendre aussi un abbé qui avoit précédemment irrité le peuple par des propos, & qui avoit été arrêté à l'occasion du mannequin. Il fit-il pendre encore le particulier qui avoit pendu le manequin; ensorte qu'on vit accrochés à la potence trois individus pris dans ce qu'on appelloit ci-devant les trois ordres. Le peuple fit pendre dans l'après-midi le marquis d'*Aulan*.

Ces exécutions ordonnées par un peuple justement irrité, puisqu'on avoit attenté *traitreusement* à sa vie, furent suspendues par la déférence de ce même peuple pour le maire d'Orange qui accourut à Avignon au bruit de ce malheur avec trois cens hommes des gardes-nationales, le colonel & l'état-major à la tête. Le maire d'Orange représenta au peuple qu'il étoit venu secourir des alliés dans leur danger; mais qu'il ne pouvoit pas assister & avoir l'air de prêter main forte à des exécutions faites sans jugement préalable. Le peuple se rendit à ce raisonnement & il suspendit ses exécutions.

La ville d'Avignon est la premiere qui ait tiré avantage des fédérations. On se rappelle celle à laquelle elle fut admise, le 11 Avril au camp d'Orange; tous les alliés qu'elle y fit se sont empressés de lui offrir dans cette occasion leur secours & ils sont partis au moment où ils ont été informés de l'attaque, & hier me. les détachemens de différentes villes qui arriverent à Avignon, formoient un corps d'armée de 10 mille hommes. Je donnerai l'énumération de ces détachemens.

Avignon a recouvré sa tranquillité, & la liberté y est dorénavant assurée à tous les citoyens. Je dois dire à la louange du peuple, qu'il a usé de sa victoire avec quelque générosité; car il n'a rien pillé dans les maisons de ceux qui se sont montrés ses plus cruels ennemis, quoiqu'il y ait pénétré pour y faire des recherches. A Paris les Gardes-Françoises ont assuré la victoire aux patriotes, à Avignon ce sont les troupes de la garnison. Le major des gardes-Avignonoises, M. *Peytavin*, d'une activité infatigable, d'un courage & d'une présence d'esprit à toute épreuve, a aussi contribué à la victoire par sa bonne contenance dans ce moment de crise & par les bonnes dispositions qu'il a ordonnées. Je ne dois pas omettre de nommer M. *Palun*, colonel, qui détenu prisonnier a montré courage & générosité pour accélérer la capitulation li présenta le drapeau d'union, donné aux gardes-Avignonoises par les gardes-nationales d'Orange, à la compagnie de la Magdelaine & obtint d'elle de le transporter au palais. Lorsqu'il fut rendu dans ce poste il répondit aux demandes de capitulation, enfin c'est lui qui en a reglé les articles. Il est doulonreux pour Avignon qu'elle soit la seule ville où l'*aristocratie* ait déployé ouvertement ses forces contre le patriotisme; il est honteux pour l'aristocratie de les avoir déployées par une trahison. En effet c'est dans le tems même où les patriotes ne s'occupoient qu'à inspirer au peuple l'esprit de modération, où ils avoient sauvé la vie à plusieurs de ceux qui s'étoient exposés à l'indignation populaire, qu'on a voulu les massacrer.

Qu'on me pardonne le désordre de ce récit. J'écris avec le cœur affecté d'indignation contre les antipatriotes, & de sensibilité pour ces braves & généreux gardes-nationales nos voisins & amis, qui ont volé à notre secours.

malgré la circonstance d'une pluie qui dure depuis trois jours & qui bravent les dangers & les fatigues pour se montrer fideles à leur serment de fédération.

On ignore encore le nombre des morts & des blessés de part & d'autre : Je les évalue à 50. Il y a 18 prisonniers à juger.

Extrait d'une lettre de MAESTRIK *du 25 Mai.*

Malgré les espérances qu'on avoit eues à Liege, que la commission impériale n'agiroit que lentement pour l'exécution des sentences de Wetzlaer, tout annonce que l'affaire va devenir sérieuse, & qu'à moins de quelque dénouement subit des grandes affaires, auxquelles la révolution Liégeoise n'a pu être que secondaire, le parti, qui l'a entreprise, n'aura de ressource qu'en lui-même. Les troupes Palatines, qui viennent de Manheim, ont dû continuer hier de Mulheim-sur-le-Rhin leur route sur Juliers. L'Assemblée actuelle des états & le magistrat de la ville de Liege avoient d'avance requis les habitans de la Cité, des fauxbourgs, & du plat-pays à s'armer & s'assembler dès qu'ils entendroient sonner l'alarme, prenant pour leur défense toutes les armes, les hâches, les faulx, les pêles, &c. qui leur tomberoient sous la main : & dès la nuit d'avant-hier, sur les avis apportés par une Estafette, la cloche d'alarme a réellement commencé à sonner. Les commissaires de Munster & de Juliers ont cru devoir tenter encore & au préalable les voies de la persuasion ; & à cet effet ils ont publié un manifeste ou des lettres-monitoires, conçues en ces termes»

De la part du haut-directoire du cercle du Bas-Rhin & de Westphalie, & pour satisfaire au mandement & aux sentences émanées du suprême tribunal de Wetzlaer en date du 27 Août & 4 Décembre de l'année derniere, du 19 & 21 du mois d'Avril dernier, il est itérativement annoncé à tous sujets & habitans du pays de Liege, qu'ensuite des injonctions & adjonctions, décernée par ces Sentences, une armée combinée des troupes dudit cercle & des cercles adjoints va sans ultérieur délai procéder à leur exécution. Il reste à ceux qui jusqu'ici ne se seroient point encore soumis à ces sentences un moyen sûr & infaillible d'obtenir qu'on en tempere la rigueur à leur égard; c'est de promptement s'y soumettre en quittant les armes, les cocardes, les uniformes patriotiques, & toutes les marques de l'Insurrection, & en donnant ainsi des preuves certaines & non équivoques d'un répentir prompt & sincere. Dans le cas contraire ils ne pourront imputer qu'à leur aveugle & coupable opiniâtreté, s'ils sont traités avec la sévérité, que toutes les loix du monde exigent à l'égard des rebelles, qu'on surprend & qu'on dompte les armes à la main; sévérité, dont on usera sur-tout & sans rémission à l'égard de ceux qui oseroient ouvertement ou par machination agir ou attenter contre l'Armée du cercle & la commission, ou contre la personne de ceux qui seront employés dans l'une ou dans l'autre. Il est encore temps pour ceux qui ont pris les armes, de prouver, s'ils y ont été forcés par la crainte, ou engagés par le désir de coopérer au maintien de l'ordre & de la sûreté publique, ou au moins de ce qu'on a su leur peindre comme tel. La commission impériale n'a à cœur & à tâche que le rétablissement de cet ordre, & d'assurer le bonheur des Liégeois sur la base solide, nécessaire & indissoluble, que peuvent seules lui donner l'autorité, la clémence, la justice & la bonté. Le haut-directoire veut croire, que grand nombre de Liégeois n'ont pris les armes que pour le maintien de la tranquillité publique ; mais c'est l'usage, qu'ils feront dans ce moment de ces armes, qui doit le prouver ; & pour lors, loin d'avoir à craindre d'être trouvés répréhensibles, ils manifesteront des intentions louables, & ils justifieront des procédés, qui quoique hazardés, étoient en quelque façon devenus nécessaires dans les circonstances à jamais déplorables, où l'autorité légitime se trouvoit dépouillée de tout moyen de pourvoir elle-même à la défense & à la sûreté du citoyen.

Au surplus, pour ne laisser aucun doute sur la véritable destination des troupes combinées des cercles, ni aucun soupçon sur celle qu'on voudroit d'ailleurs leur supposer, il est solemnellement déclaré, qu'elles n'en ont pas d'autre, que d'exécuter les sentences du suprême tribunal de Wetzlaer, sans entrer dans aucune considération ultérieure des raisons & des intérêts politiques, ni du pays de Liege, ni des pays circonvoisins.

Donné au haut-directoire du cercle du Bas-Rhin & Westphalie à Aix-la-Chapelle le 18. Mai 1790.

Au nom de la part de S. A. Sér. Electorale de Cologne comme prince évêque de Munster.

Maxim. de Kempis. (*Plus bas.*)

Au nom & de la part de S. A. Sér. Electorale Palatine comme duc de Juliers.

J. H. de Grein. de Lemmen.

Extrait d'une autre lettre de NAPLES, *du 4 Mai.*

» L'application particuliere, que le roi donne à la marine, créée (pour ainsi dire) sous son regne, & le plaisir que S. M. prend à cette partie de l'administration ; lui ont rendu fort désagréable la perte d'un de ses principaux vaisseaux, le Ruggero, de 74 canons, construit à neuf. Sensibles au déplaisir, que leur souverain en avoit, la marine du roi & les principaux membres de la noblesse de Sicile lui ont offert un don-gratuit de 200 mille ducats, pour remplacer ce navire. La noblesse du royaume de Naples s'est également réunie pour offrir au roi un don-gratuit de 300 mille ducats. Ces témoignages de zele & de dévouement dédommagent sur-tout notre monarque des soupçons sinistres, que l'incendie même avoit fait naître, & qui ont paru fondés, au point que la cour a ordonné au major de la marine, à un ancien capitaine de vaisseau, & au procureur-général ou fiscal, de se transporter à Castel-amare, pour faire toutes les recherches & instruire toutes les procédures, qui pourroient donner des lumieres, propres à conduire sur les traces des auteurs de l'incendie. En général l'on croit remarquer assez de fermentation, pour engager la cour à prendre toutes les mésures, que la prudence suggere, afin de prévenir les mécontentemens ou de les étouffer dans leur naissance. Depuis l'incendie du Ruggiero, l'on a trouvé affichés deux placards séditieux, qui peuvent bien n'être dûs qu'à quelques têtes oisives & malveillantes ; mais dans ce genre de choses les plus petits commencemens ont quelquefois de grandes suites : & ce qui a augmenté l'inquiétude & la défiance, c'est une insolence atroce, qu'on a commise ces jours-ci aux Ecuries royales. On y a coupé la criniere & la queue à une douzaine de très-beaux chevaux, dont la famille royale faisoit beaucoup de cas. L'on a été étonné, qu'une action si audacieuse, & si visiblement dictée par la plus hardie malice, ait pu s'exécuter impunément dans un endroit, qu'on devoit nécessairement supposer être toujours bien gardé : & le gouvernement lui-même, justement indigné d'un délit aussi léfif pour le souverain, a ordonné les recherches les plus exactes, pour découvrir les coupables, mais jusqu'ici sans effet. »

Extrait d'une lettre de MILAN *du 10 Mai.*

» Les dispositions de notre nouveau roi envers ses sujets, & l'assurance précieuse, qu'il leur en a déja donnée en les encourageant à lui proposer tout ce

qu'ils jugeroient convenir au bonheur de l'état, ne permettent pas de douter, que la Lombardie ne voye bientôt ses justes réclamations écoutées & ses griefs réparés. On s'empresse de faire connoître à sa majesté tous ceux, auxquels ont donné lieu les innovations arbitraires de son prédécesseur dans l'administration de ce duché. Le comité, chargé de cet important travail, est composé des patriciens les plus distingués. Ce sont MM. le comte *Trotti*, le duc *Serbelloni*, les marquis de *Soncino*, *Visconti*, & *Bossi*, & les comtes *Raverna*, *Arese*, *Biglia*, *Resta*, *Dugnani*, *Castiglioni*, *Salazar*, *Patellani*, *Casati* & *Cavenago*. Ce qu'on paroît désirer le plus, est le rétablissement de la congrégation-d'état, qui est une assemblée administrative, composée de représentans élus par tous les propriétaires, possesseurs d'une certaine quotité en fonds de terre. L'empereur l'avoit supprimée & remplacée par des administrateurs de son choix, établis sur un autre plan. Le résultat de diverses demandes du pays a déja été consignée dans un mémoire, qui vient d'être présenté à S. A. R. l'archiduc *Ferdinand* par le duc de *Serbelloni*, les marquis *Bossi* & *Visconti*, & le comte *Castiglioni*, pour le faire parvenir à sa majesté. ——— Les quatre archiducs les plus âgés de ceux qui étoient restés à Florence arriverent à Mantouë le 4 au soir avec notre sérénissime gouverneur-général, qui étoit allé à leur rencontre à San-Benedetto. Le 5 ils continuerent leur route sur Vérone; & le 7 sa majesté la reine de Hongrie & de Bohême les suivit à Mantouë, avec les trois archiduchesses, ses filles, ayant passé la nuit précédente à Bologne: Elle y trouva L. A. R. le duc & la duchesse de Parme, qui y étoient venus depuis le 5 pour la complimenter. Le 8 sa majesté poursuivit son voyage par Roveredo sur Clagenfurth & Vienne. Hier, les cinq fils cadets de sa majesté ont dû également passer la nuit à Mantouë & continuer leur voyage le lendemain, pour joindre leur auguste famille. La ville de Milan avoit nommé une députation de patriciens, pour aller à Mantouë complimenter la reine & lui présenter leurs hommages.

Extrait d'une lettre de MADRID, *du 12 Mai.*

Le Roi vient de faire un grand changement dans son ministere, qui en pronostique peut-être de plus grands encore, mais qui, du moins jusqu'à présent, semble ne devoir pas influer sur le systême du cabinet. M. le Comte de *Florida Blanca* a remis au roi le département de grace & de justice, c'est-à-dire celui des affaires intérieures de l'Espagne, qu'il avoit exercé par *interim*: il a été réuni à celui de gr[illegible] & de justice de l'Inde, que remplissoit M. de *Porlier*, M *Cavallero*, Ministre de la guerre, a donné sa démission, & il est remplacé par le lieutenant-général de *Torre-Mançanal*, comte de *campo-alange*, officier de beaucoup de mérite & généralement estimé le département des Indes, qui déja en 1787, avoit été divisé en deux secrétaireries d'état différentes, a été morcélé encore d'avantage la branche de grace & de justice, qui comprend le porte feuille des bénéfices & la collation de plusieurs emplois civils, reste confiée à M. de *Porlier*, qui y joindra, comme nous venons de le dire, le même département pour ce pays ci, géré jusqu'à présent par le premier ministre d'etat le département militaire de l'Inde, a été pareillement réuni à celui de la guerre du royaume même.

De BASTIA, *le 17 Mai.*

L'arrivée imprudente du colonel de *Rulli*, & sa fin tragique, qui avoient mis en danger la troupe & les habitans de cette ville, ont aussi occasionné des mouvemens parmi le peuple de Nebbio, & de tous les environs de Fiorenzo. A la premiere nouvelle du tumulte de Bastia, ils prirent les armes pour voler à leur secours; mais ils rebrousserent, ayant appris en chemin la mort du colonel, & que le calme étoit entiérement rétabli. On continue cependant à recevoir les plus facheuses nouvelles d'au-delà des monts, où d'autres victimes de la fureur du peuple ont été égorgées mais la tranquillité qui commence à régner de nos côtés, compense en quelque sorte ces cruautés. Les bons offices du prélat d'*Aleria*, les dispositions conciliatoires du comité supérieur, la solemnisation du serment patriotique, &c., paroissent avoir réuni tous les partis, & dissipé l'esprit de discorde. L'arrivée prochaine de notre héros réjouit un chacun, & les lettres qu'il a écrites à divers de ses amis, servent infinement à contenir les mécontens. Nous croyons qu'on nous saura gré de faire connoître les deux suivantes.

A M. J. Thom. Arrighi, colonel de la garde-nationale de Corse.
Paris, le 10 Avril.

» J'ai reçu, mon très-cher ami, la lettre de votre fils: conservez-vous en bonne santé. J'espere vous embrasser dans votre patrie. Je suis depuis samedi dans cette ville. Le ministre, avec le Duc de Biron, vinrent me prendre hier, me conduisirent au palais, & me présenterent au roi, qui me fit l'accueil le plus gracieux, & me parla avec beaucoup de bonté. Les principaux membres de l'assemblée, sont tout de suite venus me rendre visite; & en général, j'ai lieu d'être content des François, comme je l'ai été des anglois, quand je vins leur demander asyle, lors des désastres de ma patrie. Je désirerois que les animosités prissent fin chez vous: les bons patriotes doivent, les premiers, donner l'exemple de la modération, & je puis vous assurer, qu'ils n'auront pas lieu de se repentir de suivre mon conseil. L'assemblée & le gouvernement sont très-bien informés de tout ce qui se passe; mais je voudrois qu'on n'eût pas besoin de précaution, pour réconcilier les divers partis, qui déchirent encore la pauvre Corse, au grand scandale de ceux qui ont à cœur la bonne cause. Je jouis d'une parfaite santé, & suis de cœur, &c. Votre très-affectionné ami, *Pasquale Paoli.* »

Autre lettre au R. P. Grimaldi, ex-provincial de l'ordre des observantins, à Campoloro.
Paris, le 12 Avril.

» Je vous embrasse, mon cher pere *Léonard*, & j'espere de vous embrasser aussi dans la patrie. Nous serons libres & contens, si nous voulons l'être; mais il faut pour cela, que l'on renonce à l'esprit de parti, & aux vues d'intérêt. J'ai commencé à faire mon sacrifice; & la patrie, lorsqu'elle sera en paix, me reverra riche en zele pour son avantage, mais non pas en argent: j'en ai fait un meilleur usage. Je n'ai ni argenterie, ni bijoux, ni acquis aucune possession; mais, autant qu'il a été en mon pouvoir, j'ai contribué à la paix & à la liberté de mes braves compatriotes. Les témoignages d'affection qu'ils me donnent encore, ne sont pas pour moi de petites récompenses de mon zele. Je ne puis pas écrire à tous, n'en ayant pas le temps, & par délicatesse, je ne puis pas répondre à la municipalité. Faites valoir ces raisons de ma part, & assurez un chacun de ma sincere reconnoissance. Votre très-affectionné ami. *Paschale Paoli.* »

P. S. Du 13 Juin hier à 11 heures du soir d'après la délibération de l'assemblée générale des citoyens actifs d'Avignon les armes de France furent substituées à celles du pape & on cria vive *la nation*, *la loi* & *le roi*. Ainsi voila une conquête faite par les sages décrets de l'*assemblée nationale.*

Par permission de MM. les Maire & Officiers Municipaux.